



*Pour une gouvernance en collégialité
et un financement public adéquat des
universités*

Contribution présentée au
Sommet sur l'enseignement supérieur

3^e rencontre thématique

18 janvier 2013, Sherbrooke

- ❑ Pour préserver la spécificité du modèle québécois universitaire (l'autonomie universitaire, la liberté académique ainsi que l'éthique et la probité scientifique), pour maintenir la qualité de l'enseignement universitaire ainsi que pour assurer l'accessibilité aux études, il convient d'avoir :
 - Une gestion en collégialité
 - Un financement public adéquat
- ❑ Ces deux éléments fondamentaux sont remis en cause par certains, pensons notamment à l'ancien projet de loi 38 sur la gouvernance des universités et aux nombreux rapports faisant la promotion de l'approche de l'utilisateur-payeur pour les services publics.
- ❑ Le désastre financier de l'Ilot voyageur ainsi que certains privilèges injustifiés accordés à des gestionnaires nous interpellent, de même que la situation économique du Québec. Dans ce contexte, la CSN estime qu'il est encore plus nécessaire que jamais que les actions futures soient orientées de manière à renforcer la gestion en collégialité et le financement public adéquat des universités.

- ❑ La gouvernance doit respecter les traditions et les diversités de ces institutions, notamment l'autonomie des établissements et la liberté académique.
- ❑ La liberté académique s'exerce aussi dans une participation active au processus de gouvernance collégiale. Il faut une gouvernance de qualité et une présence majoritaire forte de la communauté universitaire dans les CA, à l'Assemblée des gouverneurs et au sein des autres instances.
- ❑ L'autonomie des universités ne les exempte pas d'une obligation de saine gestion des fonds publics et d'une reddition de comptes, au contraire.
- ❑ Il existe déjà des mécanismes de reddition de comptes ainsi que plusieurs instances décisionnelles, consultatives et administratives.

- Le modèle universitaire de gestion en collégialité a fait ses preuves. Il constitue un atout à préserver et surtout à bonifier. En ce sens, il faut de nouvelles mesures contraignantes ou règlementaires afin :
 - D'assurer une majorité forte de la communauté universitaire dans les différentes instances
 - D'assurer une participation représentative de chaque groupe composant la communauté universitaire dans les instances concernées
 - Certains groupes, tels que celui des chargés de cours, sont souvent sous-représentés, d'autres, tels que celui du personnel de soutien, sont même souvent absents
 - De favoriser l'expression et la prise en compte d'une diversité de points de vue
 - D'assurer une diversité des profils des représentants externes
 - D'assurer un mécanisme de consultation ouvert et transparent pour la nomination des hauts dirigeants
 - De viser la parité hommes-femmes
 - D'offrir une formation adéquate aux membres siégeant au sein des CA

- ❑ À l'instar de plusieurs autres organismes, la CSN estime que le gouvernement doit renoncer à imposer les concepts de la *nouvelle gestion publique* dans la gouvernance des établissements universitaires ou à imposer un modèle unique de gestion :
 - Une université dont la mission principale est le transfert et le développement des savoirs ne peut être gérée comme une entreprise ou une société à but lucratif
 - L'université a un caractère pluriel; elle doit constamment maintenir un équilibre entre des fins diversifiées et souvent concurrentielles (vision académique vs vision utilitaire)
 - Au fil des ans, les établissements ont développé des pratiques de gestion qui relèvent de leur histoire, de leurs règles et de leur culture particulière
 - Une majorité d'administrateurs externes ne constitue pas la garantie d'une gestion dite « indépendante »

- La création d'une instance de coordination des universités pourrait être envisageable si les conditions suivantes sont respectées :
 - L'objectif est de partager une vision commune du développement des universités et d'améliorer la coordination et la cohérence entre les établissements tout en respectant leur autonomie
 - Cette nouvelle instance est créée dans l'esprit de l'ancien Conseil des universités
 - Il ne s'agit PAS d'un organisme d'assurance qualité
 - La collégialité est au cœur de son fonctionnement
 - La composition de cette instance est représentative de la communauté universitaire, incluant tous les personnels et les étudiants

- Au fil des ans, le mode de financement des universités et la proportion des sources de financement ont évolué.

Tableau: Répartition du financement public, privé et individuel des établissements d'enseignement universitaire québécois, 1988-2009 (en % du financement total)

Financement	1988	2009
Public	87 %	66 %
Privé (dons, legs, contrats de recherche, placement, entreprises auxiliaires, etc.)	8 %	22 %
Individuel (droits de scolarité, FIO, etc.)	5 %	12 %

Source: Association du personnel administratif universitaire, *Information financière universités et collèges 2008-2009*, 2010

- La diversification des sources de financement s'est donc soldée davantage par un retrait de la participation de l'État et une politique de substitution des fonds publics par des fonds privés et individuels. Ce qui n'a pas conduit à une consolidation du financement des universités.

- ❑ Fragilise le volet enseignement de la mission universitaire
 - Valorisation des activités de recherche au détriment de l'enseignement au 1^{er} cycle
 - Alourdissement de la tâche des enseignants (augmentation du nombre d'étudiants, lourdeur administrative, notamment la gestion des subventions de recherche, etc.)

- ❑ Porte atteinte au principe d'accessibilité
 - Impacts négatifs des droits de scolarité et de l'augmentation de l'endettement étudiant sur l'accessibilité, la poursuite et la durée des études

- ❑ Porte atteinte à l'autonomie et à la liberté académique
 - Possibilité pour les organismes subventionnaires d'influencer les choix de recherche et les cursus
 - Déséquilibre dans la recherche (recherche appliquée vs recherche fondamentale et recherche commanditée vs recherche libre)

- ❑ Contribue à la concurrence pernicieuse entre les établissements
 - Course à la « clientèle » qui se traduit, entre autres, par des dépenses de marketing jugées improductives et des dépenses pour certains projets immobiliers injustifiés
 - Concurrence pour obtenir des donations et des fonds privés
 - Concurrence dans la recherche (attirer des chercheurs, obtenir des fonds, développement des savoirs, etc.)

- ❑ Crée une incertitude sur les revenus disponibles
 - Manque de transparence quant aux revenus disponibles et à l'utilisation des fonds
 - Utilisation inappropriée du fonds de fonctionnement pour, entre autres, des projets immobiliers
 - Dépendance envers des fonds privés souvent variables

- ❑ L'estimation des ressources nécessaires doit provenir d'un exercice d'évaluation des besoins objectifs des universités québécoises en lien avec leur mission; il faut rejeter une approche strictement comparative du financement par étudiant au Québec par rapport à celui des autres provinces pour quantifier les ressources financières.
- ❑ L'estimation des ressources financières requiert également une évaluation des dépenses actuelles.
- ❑ Il serait également pertinent d'étudier la possibilité d'améliorer la formule actuelle de financement mise de l'avant par la *Politique québécoise de financement des universités* pour assurer plus de ressources dédiées à l'enseignement et réduire les incitatifs à la concurrence interétablissements.
- ❑ Il existe des consensus sur plusieurs des besoins et des défis auxquels les universités doivent faire face; les divergences d'opinions portent davantage sur les priorités et sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

« *Lorsqu'un service public est reconnu d'intérêt général, il appartient à la collectivité qui en bénéficie dans son ensemble d'en assumer tous les frais...* »

Rapport Parent, volume 4, chapitre I

- ❑ La CSN tient à réitérer sa position quant au financement public de l'éducation
 - La gratuité scolaire devrait être établie à tous les ordres d'enseignement
 - Il faut réduire la dépendance des établissements envers les fonds privés et les ententes de partenariats

- ❑ L'ajout de ressources supplémentaires devra donc être comblé par une augmentation du financement public
 - Cela nécessitera un rétablissement à la hausse des revenus généraux du gouvernement du Québec

- ❑ La collégialité assurant la représentation de chaque groupe composant la communauté universitaire doit être au cœur des différentes instances de gouvernance au sein des établissements; une éventuelle instance de coordination du réseau universitaire devrait également s'y conformer.
- ❑ L'évaluation de ressources financières additionnelles exige un exercice rigoureux d'identification des besoins, un meilleur contrôle de certaines dépenses et une vision commune du développement du réseau universitaire et de ses priorités.
- ❑ Il faut revoir le mode de financement de manière à mieux soutenir le volet de l'enseignement, à favoriser l'autonomie des établissements ainsi que la liberté académique de l'enseignement et de la recherche, à mettre fin à la concurrence interétablissements et à assurer l'accessibilité – ce qui nécessite un financement public adéquat.